



La France se dit engagée à renforcer la coopération bilatérale avec le Burundi



Ce mardi 14 juin 2022, au Palais Présidentiel Ntare Rushatsi, le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye a reçu en audience l'ambassadeur de la France au Burundi, Monsieur Jérémie Blin qui a fait savoir que son pays est engagé à renforcer les liens de coopération et d'amitié avec le Burundi.

Les échanges entre ces hautes personnalités ont essentiellement porté sur le renforcement des relations bilatérales déjà existantes entre la France et le Burundi dans plusieurs domaines notamment l'éducation, les technologies de l'information et de la communication, de l'énergie, de l'agriculture et de l'élevage, etc.

Ambassadeur Jérémie Blin fait savoir que la France est prête à renforcer certains projets d'investissement économique sous l'exécution des entreprises

françaises au Burundi. Dans le domaine de coopération au développement, il révèle en outre que l'Agence Française de Développement vient d'accorder au Burundi une enveloppe de 10 millions d'euros pour appuyer le secteur de la santé. « La convention de financement de ce don sera prochainement signée », a-t-il rassuré.

Le Président de la République SE Evariste Ndayishimiye de son côté remercie la France pour son rôle prépondérant dans le rétablissement des bonnes relations entre le Burundi et les pays de l'Union Européenne. Il en a profité pour brosser la situation générale du pays où des réformes importantes sont en train d'être menées dans plusieurs domaines pour améliorer les conditions de vie de la population. Il a signalé que le Burundi a consacré plusieurs années à sa stabilisation politico-sécuritaire et qu'il entame désormais une phase importante de développement socio-économique, un combat où tout citoyen est interpellé.

Outre les sujets bilatéraux, ils ont également parlé de la situation dans la région des Grands lacs notamment le climat d'insécurité qui prévaut actuellement à l'Est de la République Démocratique du Congo, Aloys que les

Dans ce numéro:

page

La France se dit engagée à renforcer la coopération bilatérale avec le Burundi

1

Les Burundais rendent grâce à Dieu à l'occasion du 2ème anniversaire de l'investiture du Président Ndayishimiye

2

Le Vice-Président Bazombanza rehausse les états généraux de l'éducation

3

Célébration de la journée de l'enfant africain, édition 2022

4

Communiqué de Presse no11 de la Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 15 juin 2022

5

Chefs d'Etat de la sous-région s'étaient réunis les mois derniers pour arrêter des stratégies de rétablissement de l'ordre dans cette localité. Les deux personnalités interpellent les pays de la région à se lever comme un seul homme pour prendre en mains cette question.

En ce qui est de l'insécurité dans la corne de l'Afrique notamment en Somalie, la France encourage le Burundi pour être parmi les plus grands contributeurs en troupes dans les missions de maintien de la Paix dans ce pays.

A ce même sujet, elle condamne l'attaque récemment perpétrée par le groupe terroriste al-Shabab contre une base burundaise de la Mission de Transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) dans la région du Moyen Shabele, au sud-ouest de Mogadiscio. Ambassadeur Jérémie Blin rend hommage à ces casques bleus burundais qui se sont sacrifiés et qui ont perdu leur vie en ramenant la paix et la stabilité dans ce pays. (www.presidence.gov.bi)

Les Burundais rendent grâce à Dieu à l'occasion du 2ème anniversaire de l'investiture du Président Ndayishimiye



Rev. Juvénal Bazishaka, dans sa prédication, a rappelé aux leaders Burundais qu'ils ont été choisis par Dieu pour occuper les différents postes de responsabilité afin d'accomplir sa volonté à travers le peuple.

Prenant la parole, le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye a indiqué que cette prière de 3 jours sera une occasion de remercier le Seigneur pour la paix, l'amélioration des relations diplomatiques avec la communauté internationale et pour avoir réduit l'impact du Covid-19

La Province de Muramvya abrite depuis ce jeudi 16 juin, une prière nationale d'action de grâce de 3 jours organisée à l'occasion du 2ème anniversaire de l'investiture du Président de la République, Son Excellence Evariste Ndayishimiye.

La Famille Présidentielle entourée de plusieurs hautes personnalités du pays a rehaussé cette prière qui a également vu une forte participation de la population de Muramvya.

Les activités comptant pour cette première journée ont débuté par un défilé, suivi par une prière d'ouverture officielle qui a été dirigée par la Première Dame, Son Excellence Angeline Ndayishimiye.

S'appuyant sur le thème choisi pour cette Prière Nationale d'Action de Grâce tiré dans Colossiens 3:12, le

sur le Burundi.

« Nous devons remercier le Seigneur car le Burundi est en train de redorer son image à l'international » a -t-il dit rappelant les moments de dures épreuves que le pays a connus.

Le Numéro Un Burundais a par ailleurs annoncé que cette prière offrira une opportunité de prier pour le renforcement d'un état de droit au Burundi et pour le changement de comportement et de mentalités chez les Burundais y compris ceux qui sont en exil afin qu'ils trouvent le courage de rentrer bercail. (www.presidence.gov.bi)

Le Vice-Président Bazombanza rehausse les états généraux de l'éducation



Ce mardi 14 juin 2022, le Vice-Président de la République SE Ir Prosper BAZOMBANZA a représenté le Chef de l'Etat Burundais au lancement des assises nationales des états généraux de l'Éducation organisées, à Bujumbura, par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique sous le thème : « Bâtir un système éducatif performant pour un meilleur avenir au Burundi »

Dans son discours, le Vice-Président de la République SE Ir Prosper BAZOMBANZA a précisé que la tenue de ces états généraux de l'éducation est une occasion qui constitue un cadre d'échanges très approfondi sur le système éducatif burundais, en vue d'arrêter des stratégies lui permettant d'être davantage plus performant. « Ces états généraux essayeront de trouver des pistes de solution aux défis identifiés au cours des travaux préparatoires », a-t-il dit. Et « ces assises correspondent donc à un engagement effectif du gouvernement Burundais pour repenser en profondeur son système éducatif », a-t-il renchéri.

Le Ministre de l'éducation nationale et de la recherche scientifique a fait savoir que les présentes assises se tiennent dans le prolongement de celles organisées en 2014 et malgré les différentes réformes qu'a récemment connues le Ministère de l'Education Nationale, les défis ne manquent pas. Et « pour les relever, il est indispensable que tous les acteurs et partenaires de l'éducation soient réellement impliqués et mis à contribution », a-t-il ajouté. Le représentant du Coordonnateur-Résident du système des Nations Unies au Burundi a, quant à

lui, réitéré la disponibilité de l'ensemble des partenaires au développement à accompagner les pouvoirs publics dans la mise en œuvre des politiques sociales notamment celles de l'éducation. Le Vice-Président Burundais a appelé à tout un chacun en particulier la jeunesse à changer de mentalités et de comportement car les emplois rémunérés de la fonction publique se font de plus en plus rares. Le gouvernement a déjà mis en place des structures d'accompagnement et de soutien à la problématique de l'employabilité des jeunes entre-autres la Banque des jeunes, la Banque des Femmes, le Programme d'Autonomisation Économique et d'Emploi des jeunes, les coopératives de production et de vente. Le Vice-Président de la République a mentionné que dans le but de renforcer la professionnalisation de l'enseignement, l'accent a été mis sur l'enseignement des métiers et le centre régional en construction à Rusi dans la province Karusi n'est qu'un exemple.

Le Vice-Président de la République a en outre rappelé que le seul secteur de l'éducation nationale mobilise plus de 20% des dépenses de l'Etat, ce qui démontre l'importance que l'État attache à ce secteur considéré comme la pierre angulaire du développement national. Le Vice-Président de la République a vivement félicité la population burundaise qui s'est approprié les innovations introduites et qui se donne corps et âme dans la construction des infrastructures scolaires. Et d'ajouter que le Gouvernement compte sur le soutien inlassable de nos partenaires au développement et leur accompagnement dans la mise en œuvre des recommandations qui en sortiront et les résultats de ces états généraux seront portés plus loin au sommet mondial sur l'éducation prévu à New York en septembre de cette année.

Pour clore, Son Excellence Ir Prosper BAZOMBANZA a terminé son propos en soulignant que le gouvernement responsable et laborieux sous la houlette de son Excellence Général Major Evariste NDAYISHIMIYE ne ménagera aucun effort pour répondre positivement aux besoins du secteur de l'éducation dans les proportions des moyens de l'Etat. (www.presidence.gov.bi)

Célébration de la journée de l'enfant africain, édition 2022



Le Burundi a célébré le mardi 14 juin 2022, la journée de l'enfant africain, édition 2022 sous le thème : "Elimination des pratiques néfastes affectant les enfants : Progrès sur les politiques et pratiques depuis 2022". Les cérémonies de célébration de cette journée se sont déroulées au chef-lieu de la province Gitega et ont été rehaussées par la présence du Ministre en charge de la solidarité nationale Madame Imelde Sabushimike ainsi que le délégué du représentant de l'UNICEF au Burundi. A l'occasion de la célébration de la journée de l'enfant africain, un enfant qui a représenté les autres enfants burundais a remercié le Gouvernement du Burundi pour ses efforts en matière de protection de

l'enfant citant entre autres la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans.

Le délégué du représentant de l'UNICEF au Burundi a encouragé le Gouvernement du Burundi pour les différentes mesures prises en rapport avec la protection des enfants. Néanmoins il a déploré qu'il y ait encore des enfants qui sont maltraités dans la société, des enfants contraints au mariage précoce et aux travaux forcés. Pour sa part, l'UNICEF continuera à accompagner le gouvernement burundais dans sa politique relative au bien-être de l'enfant, a conclu le délégué du représentant de l'UNICEF.

Dans son discours à l'occasion de la célébration de la journée de l'enfant africain, édition 2022, la ministre en charge de la solidarité Madame Imelde Sabushimike a indiqué que cette journée est une occasion de faire une évaluation de l'état des lieux de la protection des droits de l'enfant. Et de déplorer le comportement de certains parents qui ne s'occupent pas comme il faut de leurs enfants. La ministre a découragé le comportement des certains parents qui utilisent leurs enfants dans la mendicité.

La fête dédiée aux enfants africains est célébrée normalement le 16 juin de chaque année. (www.rtnb.bi)

Gitega: Réunion d'information et de sensibilisation sur la journée de la solidarité locale, édition 2022

Le Ministère en charge de l'intérieur et celui ayant la solidarité nationale dans ses attributions ont organisé conjointement le mardi 14 juin 2022 en province de Gitega, une séance d'information et de sensibilisation des membres du comité national et des bureaux des comités provinciaux de solidarité locale ainsi que des administrateurs communaux, sur la journée de solidarité locale, édition 2022.

La Ministre en charge de la Solidarité Nationale Madame Imelde Sabushimike a fait savoir que le gouvernement a instauré sur tout le territoire national une Journée Nationale dédiée à la Solidarité Locale dite « Journée de la Solidarité Locale ».

Elle a expliqué que cette journée de la solidarité lo-

cale a pour objet de favoriser l'enracinement de la culture d'entraide sociale, de la solidarité qui a toujours caracté-

risé le peuple burundais au niveau de toutes les couches de la population et les partenaires du Gouvernement ; contribuer suffisamment à la cohésion sociale, promouvoir les valeurs de la solidarité et appuyer toutes les initiatives de développement socio-économique durable ; bâtir un pays basé sur une protection sociale solide à travers le soutien des plus vulnérables ; collecter les moyens matériels et financiers destinés à aider les



vulnérables de natures diverses recensés à travers toutes les communes du pays ; assister les victimes des catastrophes et autres groupes vulnérables qui ont besoin d'une assistance dans leur vie ; faire face aux phénomènes « enfants en situation de rue » et « mendicité » .

La Ministre en charge de la Solidarité Nationale a indiqué aux gouverneurs et administrateurs que la journée dédiée à la solidarité locale est organisée sur

toutes les collines et dans tous les quartiers du pays, le premier vendredi du mois d'août, journée qui précède la fête communale célébrée le premier samedi du mois d'août.

L'organisation, le suivi et l'évaluation de la Journée de la solidarité locale sont assurés par un comité national, des comités provinciaux, communaux et collinaires ou de quartiers, a conclu le Ministre en charge de la Solidarité Nationale. (www.rtnb.bi)

Ouverture de la Table Ronde Régionale sur la Paix et la Sécurité dans la Région des Grands Lacs



Le mardi 14 juin 2022, le Coordonnateur National du Mécanisme de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs Ambassadeur Bernard NTAHIRAJA avec le Secrétaire Adjoint du Secrétaire Exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs Ambassadeur Yasir Mohammed ont procédé à l'ouverture d'une Table Ronde Régionale de deux jours du 14-15 juin 2022 sur la Paix et la Sécurité dans la Région des Grands Lacs organisée par la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL).

Dans son discours, l'Ambassadeur Bernard NTAHIRAJA a souligné que la table ronde régionale qui se tient au Burundi, pays qui abrite le siège du Secrétariat Exécutif de la CIRGL, témoigne de la confiance placée au Burundi, pays hôte d'une part, et à l'Organisation d'autre part, de contribuer significativement à la mise en œuvre effective du

pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, aux différents protocoles y relatifs conformément à la vision de leurs Leaders exprimée lors de la déclaration de Dar Es Salaam en novembre 2004, plus particulièrement dans

les domaines de la paix et de la sécurité. Selon l'Ambassadeur Bernard NTAHIRAJA, les leaders de la région de grands lacs rêvaient de faire de la Région un espace de paix, de sécurité durable pour tous les Etats et Peuples, de stabilité politique et sociale, de croissance et de développement partagé, un espace de coopération fondée sur des stratégies et politiques de convergence dans le cadre d'un destin commun.

Toutefois, malgré les efforts énormes consentis, ainsi que des progrès enregistrés, la région des grands lacs fait toujours face aux défis liés notamment à la présence continue des forces négatives et des groupes terroristes, le manque de coopération judiciaire entre certains pays qui handicape la remise de criminels à la justice de leurs pays d'origine, la porosité des frontières et l'exploitation et le commerce illégitimes et illégaux des ressources naturelles ; la pandé-



mie de la covid-19 qui a littéralement nui à la situation socio-économique de la région et terrassé les économies ; le chômage des jeunes et des femmes ; le défi de rapatriement des réfugiés et la réinstallation des déplacés, les crimes transfrontaliers, la gouvernance, sans oublier la pauvreté qui est l'ennemi commun de

la région.

A cet effet, les pays de la région de grands lacs a une responsabilité partagée, de promouvoir la paix, la sécurité et le développement de la région des grands Lacs, conformément aux instruments juridiques tant internationaux et régionaux qui les régissent ; et d'inviter et d'encourager les différents partenaires de les accompagner pour aboutir à un développement durable.

Pour le Coordonnateur National de la CIRGL, le Burundi, en abritant cette table ronde régionale sur la paix et la sécurité, est riche expériences et de bonnes pratiques en matière de paix, de sécurité et de développement, à partager avec les pays frères africains, particulièrement de la région des grands lacs notamment en matière d'éducation à la paix, de médiation, de désarmement etc., qui ont conduit le pays à une Nation paisible et démocratique dont les valeurs constituent une source d'inspiration aux différents partenaires intéressés. Le Burundi a remporté tant mal de confiances et des victoires sur les fronts diplomatiques et politiques, mais aussi socio-économiques, sous le leadership de Son Excellence Monsieur Evariste NDAYISHIMIYE, Président de la République du Burundi.

Selon Aussi Ambassadeur Bernard NTAHIRAJA, au Burundi, l'éducation à la paix, à la non-violence, à la tolérance, au respect d'autrui ainsi qu'à l'amour patriotique, sont plus que jamais une réalité et ont positivement transformé la société burundaise. Par ailleurs, le Président de la République Son Excellence Monsieur Evariste NDAYISHIMIYE, qu'on qualifie actuellement et à juste titre d'AMI DES JEUNES, ne ménage aucun effort pour mobiliser la population burundaise en général et les jeunes en particulier à promouvoir la paix, la cohabitation pacifique, le respect des droits de l'homme et à travers des séances de moralisation.

Dans les domaines de la démobilisation, du désar-



mement, de la réinstallation et de réinsertion, le Burundi a connu un succès retentissant. C'est justement grâce à sa réussite en la matière que le Burundi a pu former des Corps de défense et sécurité professionnels, réconciliés, qui contribuent significativement aux missions de paix des Nations Unies et de l'Union Africaine, notamment en RCA et Somalie.

Dans l'allocution de l'Ambassadeur Yasir Mohammed, lui aussi a rappelé que la région a été marquée par des conflits violents prolongés et récurrents à la fois à l'intérieur des pays et parfois avec des débordements dans la région. C'est la raison pour laquelle le projet de paix et sécurité dans la région des grands lacs nécessite une approche régionale et le soutien des acteurs concernés. Cette approche s'aligne sur le mandat et la vision de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) pour mettre en œuvre le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des grands lacs.

Comme l'a souligné l'Ambassadeur Yasir Mohammed, Secrétaire Adjoint du Secrétaire Exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, les objectifs de cette table ronde sont de donner l'opportunité de construire des partenariats nationaux, régionaux et mondiaux entre les acteurs clés et d'identifier les domaines de bonnes pratiques qui pourraient être davantage consolidés et étendus à d'autres Etats membres de la CIRGL. Ces objectifs seront atteints en présentant les étapes et les leçons apprises, en soulignant les défis rencontrés dans l'éducation à la paix, en suivant les projets de médiation, de sécurité des frontières, de désarmement, de démobilisation, de la réintégration et en identifiant d'autres besoins dans le contexte actuel de la région des Grands Lacs. Cette table ronde formulera des recommandations pour renforcer les approches et outils de consolidation de la paix pilotés dans le cadre du projet pour une meilleure appropriation dans la région.

Signalons que l'Ambassadeur Bernard NTAHIRAJA a souligné la disponibilité du Burundi à honorer ses engagements en vue de la promotion de la paix et de la sécurité. Se basant sur son expérience et sa ferme volonté d'être plus utile à la région, Il se tient candidat de servir comme Centre Régional pour l'Education à la Paix, la Réconciliation...etc. **(Rédaction-MAECD)**

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°11 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 15 JUIN 2022**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 15 juin 2022, à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le vendredi 10 juin et le lundi 13 juin 2022, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. **Projet de loi organique portant délimitation des Provinces, des Communes, des Zones, des Collines / Quartiers de la République du Burundi**, présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

Le Burundi compte actuellement 18 Provinces, 119 communes, 339 Zones et 2910 Collines ou Quartiers, sur une superficie de 27 834 km².

Depuis l'indépendance, plusieurs redécoupage-regroupages administratifs ont été opérés, notamment :

- La création de 8 Provinces en 1962 ;
- La délimitation des Provinces et des Communes en portant le nombre à 15 provinces avec 114 communes en 1982 ;
- La création de la 16^{ème} Province de Mwaro en 1998;
- L'assimilation de la Mairie de Bujumbura à une Province et les Zones à des Communes en 2005;
- La création de la Province de Rumonge en 2015.

De par différents actes législatifs et réglementaires qui se sont succédé, il est constaté que certaines entités ont été, soit créées par une loi organique, soit par une simple ordonnance ministérielle.

Cette situation ne saurait perdurer parce qu'elle entre en contradiction avec la Constitution de la République du Burundi.

La nouvelle délimitation des Provinces, des Communes, des Zones, des Collines / Quartiers proposée se fonde notamment sur les éléments suivants :

- La mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation.
- L'harmonisation avec les organisations administratives des pays de la sous-région;
- La création des entités territoriales financièrement viables ;
- Une administration de proximité au service du citoyen ;
- Une diminution des charges de l'Etat envers les communes ;
- Une diminution des charges des communes et une augmentation de l'assiette fiscale ;

En vue de procéder à un redécoupage-regroupage réaliste, il a été pris en compte entre autres les critères suivants :

- La proximité géographique et les réalités sociologiques ;
- Les spécificités et les potentialités des structures déconcentrées et décentralisées ;
- La viabilité économique et financière des Communes ;
- Les barrières naturelles et la dimension démographique ;
- La complémentarité et le développement équilibré des entités administratives décentralisées ;
- Les expériences du passé en matière d'évolution de l'organisation administrative du Burundi ;
- La disponibilité des infrastructures socio-économiques de la commune ;
- L'accessibilité des services de proximité ;

Sur base de ces critères, les résultats atteints sont les suivants : Le nombre de Provinces a été réduit, passant de 18 à 5 Provinces à savoir :

1. **Province de BUJUMBURA**, composée des communes de :
 - a) Bubanza ;
 - b) Bukinanyana ;
 - c) Cibitoke ;
 - d) Mpanda ;
 - e) Mubimbi ;

- f) Muha ;
- g) Muhuta ;
- h) Mukaza ;
- i) Mugina ;
- j) Mugongo-Manga ;
- k) Ntahangwa.

Le Chef Lieu de la Province se trouve à **Bujumbura**.

2. **Province de BUHUMUZA**, composée des Communes de:

- a) Butaganzwa ;
- b) Butihinda ;
- c) Cankuzo ;
- d) Gisagara ;
- e) Gisuru ;
- f) Muyinga ;
- g) Ruyigi.

Le Chef Lieu de la Province se trouve à **Cankuzo**

3. **Province de GITEGA**, composée des Communes de:

- a) Bugendana ;
- b) Gishubi ;
- c) Gitega ;
- d) Karusi ;
- e) Kiganda ;
- f) Muramvya ;
- g) Mwaro ;
- h) Nyabihanga ;
- i) Shombo.

Le Chef Lieu de la Province se trouve à **Gitega**

Province de Burunga, compseée des Communes de:

- a) Bururi ;
- b) Matana ;
- c) Makamba ;
- d) Mpinga-Kayove ;
- e) Mabanda ;
- f) Rumonge ;
- g) Rutana.

Le Chef-Lieu de la Province se trouve à **Makamba**

4. **Province de Butanyerera**, composée des Communes de :

- a) Busoni ;
- b) Matongo ;
- c) Kayanza ;
- d) Kiremba ;
- e) Kirundo ;
- f) Muhanga ;
- g) Mwumba ;
- h) Tangara.

Le Chefs-Lieu de la Province se trouve à **Ngozi**.

Le nombre de communes a également diminué, passant de 119 à 42, tandis que les Zones et les Collines, comme structures de proximité, ont sensiblement augmenté passant de 399 à 447 pour les Zones, et de 2910 à 3037 pour les Collines.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a reconnu l'importance du travail qui a été réalisé et a **adopté** le projet avec comme recommandations de :

- Placer le Chef lieu de la Commune Ntakangwa au Chef lieu de l'actuelle Commune Mutimbuzi ;

- Collaborer avec les services spécialisés pour indiquer les superficies réelles des différentes entités ;
- Préparer la carte administrative à annexer au projet de loi ;
- Trouver d'autres appellations pour les Collines se trouvant dans une même Zone et qui portent le même nom ;
- Aussitôt la loi promulguée, faire en sorte que les Chefs Lieux des Provinces aient tout ce qui est nécessaire pour qu'ils soient viables ;
- Procéder à la digitalisation de l'administration territoriale ;
- Procéder à la mise à jour des textes induite par cette réforme ;
- Chercher les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de cette réforme ;
- Elaborer la version Kirundi du projet de loi ;

2. **Projet de loi portant ratification de la Charte Africaine de la Jeunesse**, présenté par le Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

L'Afrique a la population la plus jeune au monde avec plus de 400 millions de jeunes âgés de 15 à 35 ans.

Cette population aussi jeune exige un accroissement des investissements dans les secteurs de développement économique et social, afin d'améliorer l'indice de développement des pays Africains.

L'Union Africaine a élaboré plusieurs politiques et programmes de développement de la jeunesse au niveau continental visant à faire en sorte que le Continent tire profit de cette dividende démographique.

Parmi ces politiques et programmes figure la Charte Africaine de la Jeunesse.

Cette Charte est un instrument juridique ayant pour objectif de :

- Prescrire aux Etats membres des responsabilités pour le développement de la jeunesse ;
- Assurer l'implication constructive de la jeunesse dans les programmes de développement de l'Afrique et sa participation effective aux débats et aux processus de prise de décision sur le développement du continent.

La Charte Africaine de la Jeunesse est considérée comme un moyen d'autonomisation et de responsabilisation des jeunes dans les Etats Africains.

Jusqu'à présent, 39 des 55 pays Etats membres Africains ont déjà ratifié la Charte, et 43 l'ont déjà signée.

A l'issue de l'analyse, le projet a été **adopté**.

3. **Projet de loi portant révision de la loi n° 1/28 du 23 août 2006 portant Statut Général des Fonctionnaires**, présenté par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.

En date du 02 Mars 2022, le Gouvernement a adopté la Politique Salariale Equitable dans le Secteur Public avec comme double objectif de :

- Reconstruire un système d'équité dynamique pour la rémunération ;
- Concourir à accompagner les réformes déjà engagées de la gestion publique, comme la Politique de Gestion des Performances dans le Secteur Public adoptée en 2014.

La mise en œuvre de cette politique nécessite des textes d'application dont la révision de l'actuel Statut Général des Fonctionnaires.

Les principales lacunes identifiées de l'actuel Statut Général des Fonctionnaires sont les suivantes :

- Il ne tient pas compte des prescrits de la nouvelle politique salariale ;
- L'actuel Statut dit « Général » ne l'est pas en réalité en raison de l'existence des dispositions particulières applicables au secteur de l'enseignement et de la santé qui forme à eux seuls plus de 90% des fonctionnaires de l'Etat, et qui ont contribué à fragmenter la fonction publique en groupes concurrents pour l'obtention d'avantages particuliers.
- Il ne tient pas compte de la Politique de Gestion des Performances dans le Secteur Public adoptée par le Gouvernement en 2014.

Comme principales innovations, le nouveau Statut Général des Fonctionnaires :

- Tient compte de la nouvelle Politique Salariale Equitable ;
- Supprime les dispositions particulières applicables aux secteurs de l'enseignement et de la santé ;
- Met en avant la performance telle que définie dans la Politique de Gestion des Performances dans le Secteur Public;
- Améliore le système de notation en généralisant l'évaluation des performances.
- Supprime toutes les primes et indemnités actuellement existantes, qui sont remplacées par la « part emploi » de la rémunération.

La rémunération d'un fonctionnaire est donc uniquement composée de trois éléments permanents et d'un complément ponctuel lié au mérite.

Les éléments permanents sont :

- Une part indiciaire (salaire de base) ;

- Une part de rémunération liée à la cotation de l'emploi occupé (Part-Emploi) ;
- Des allocations familiales liées à la situation personnelle du fonctionnaire.

Le complément ponctuel est représenté par une part- performance liée au mérite individuel, conformément à la Politique de Gestion des Performances dans le Secteur Public.

Après analyse, le Conseil des Ministres a reconnu l'urgence de la promulgation de cette loi en vue de rendre effective la politique salariale. Il a **adopté** ce projet et a recommandé de :

- Placer l'âge de la retraite à 60 ans pour tous les fonctionnaires de l'Etat ;
- Rappeler à toutes les institutions de l'Etat que les contrats de performance doivent être signés avec l'année budgétaire 2022/2023 ;
- Elaborer la version Kirundi du projet de loi.

4. Projet de décret portant classification et cotation des emplois de l'administration publique burundaise, présenté par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.

Le Programme National de Réforme de l'Administration adopté par le Gouvernement en 2012 a prévu, parmi les actions destinées à améliorer la gestion de la fonction publique, la réalisation d'une classification et d'une cotation des emplois de l'Administration Publique.

Celles-ci poursuivent un double objectif à savoir :

- Permettre une description détaillée desdits emplois, déterminer des qualifications qu'ils requièrent et des sujétions qu'ils imposent, afin de chercher la meilleure adéquation possible des titulaires des emplois aux missions qui leur sont assignées ;
- Etablir une comparabilité de l'ensemble des emplois de l'Administration Publique, afin d'assurer l'équité dans la rémunération des fonctionnaires, cadres et agents du secteur public.

Le présent projet de décret propose :

- Une définition de la classification des emplois ;
- Une définition des règles applicables à cette classification et à cette cotation ;
- Des procédures pour les réaliser ;
- Une définition des effets et des conséquences tant de la classification que de la cotation.

A l'issue du débat, le Conseil des Ministres a reconnu l'importance de cette

réforme et a **adopté** le projet avec les recommandations suivantes :

- Spécifier les fonctions afin qu'il n'y ait pas confusion possible ;
- Redéployer le personnel en place en tenant compte de cette classification ;
- Prévoir un renforcement des capacités des ressources qui mettront en œuvre cette réforme
- Veiller à ce que les secteurs régis par des statuts spéciaux se conforment à cette classification des emplois.

5. **Note sur le statut de l'ABUTIP et sa tutelle**, présentée par le Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux.

En 2000, le Gouvernement du Burundi a obtenu un crédit de l'IDA pour financer un Projet de travaux Publics et de Création d'Emplois « PTPCE » dont la mise en œuvre a été assurée par un Maître d'Ouvrage Délégué qui est l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public, « ABUTIP » en sigle.

Depuis 2003, l'ABUTIP était connu comme une Association Sans But Lucratif régie par le décret-loi n° 1/11 du 18 avril 1992 portant cadre organique des Associations sans But Lucratif.

Actuellement, l'ABUTIP exécute les projets/programmes d'intérêt public (infrastructures et équipements) sur financements extérieurs, mais ne se trouve sur l'organigramme d'aucun ministère.

A travers cette note, le Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux propose que :

- L'ABUTIP modifie ses statuts pour soustraire les personnes morales de droit privé au niveau de ses membres;
- L'ABUTIP soit placée sous la tutelle du Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux pour exercer le rôle de maître d'œuvre pour certains travaux de construction d'infrastructures sur financements extérieurs pour le compte de l'État.

Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a porté à la connaissance du Conseil des Ministres que l'ABUTIP dispose d'un personnel de quinze unités (15) et que le dernier projet en cours d'exécution sera clôturé le 30 septembre 2022.

Il a également informé le Conseil des Ministres que l'ABUTIP a huit contentieux, et que sur ceux sur lesquels la justice s'est déjà prononcée, elle a été condamnée à payer un montant de deux milliards six cent quarante sept millions cinq cent six mille deux cent nonante six francs burundais (2 647 506 296Fbu).

A l'issue de l'analyse de la Note, le Conseil des Ministres a **formulé les observations** suivantes :

- Au regard des lois en vigueur dans le pays, l'ABUTIP existe de façon irrégulière ;
- Il est nécessaire d'encadrer l'ABUTIP pour qu'elle clôture ses activités;
- L'encadrement de l'ABUTIP sera fait par le Ministre de l'Intérieur appuyé par les Ministres des Finances, des Infrastructures et de la Justice. La Primature assurera la coordination;
- L'encadrement de l'ABUTIP prendra fin avec la clôture du dernier projet en cours d'exécution ;
- Tous les dossiers litigieux doivent être rassemblés pour procéder aux enquêtes nécessaires et établir les responsabilités.

6. Note technique sur l'inventaire des instruments juridiques applicables lors de la gestion des exonérations et la problématique y relative, présentée par la Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

L'exonération est la dispense que la loi accorde au débiteur du trésor public de fournir la prestation qui était dûe.

En vertu de l'article 70 de la Constitution de la République du Burundi, les exonérations sont accordées par des lois ou des textes ayant rang de lois.

La loi n° 1/22 du 05 novembre 2021 portant révision de la loi n° 1/11 du 14 juillet 2009 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office Burundais des Recettes donne à l'OBR le mandat d'accorder des exonérations prévues par les lois en vigueur au Burundi, conformément aux procédures qu'il adopte.

Il s'entend donc que l'OBR gère les différents instruments juridiques qui ont force de loi ou des textes d'application d'une loi pour accorder les exonérations.

La note indique les différents instruments juridiques que l'OBR applique dans la gestion des exonérations.

Au regard de la diversité des instruments juridiques auxquels l'OBR se réfère et au manque de synchronisation des dispositions relatives aux exonérations contenues dans ces instruments, il s'ensuit que la tâche d'administration des exonérations par l'OBR n'est pas facile.

Ainsi, la Note propose :

- a. La réalisation d'une étude sur le retour sur investissement des exonérations accordées aux investisseurs. L'étude proposerait au Gouvernement les nouvelles procédures et exigences d'octroi des

- exonérations aux investisseurs et s'étendrait sur les entreprises ayant bénéficié des exonérations depuis 2010.
- b. La réalisation d'une étude portant sur les exonérations accordées dans le cadre de l'exécution des financements extérieurs et aux Organisations non Gouvernementales Etrangères, afin de cerner les fuites qui peuvent s'y cacher.
 - c. Mener des enquêtes poussées chez différents bénéficiaires d'exonérations pour déceler si réellement les exonérations n'ont pas été détournées de leur destination.
 - d. Elaborer un projet de loi portant dépenses et exemptions fiscales avec l'objectif de :
 - Limiter l'hémorragie des finances publiques tout en gardant l'équilibre entre la rentrée des recettes fiscales et les dépenses fiscales ;
 - Réunir en un seul texte de loi, toutes les dispositions éparpillées dans plusieurs instruments juridiques.

Après échange et débat, le Conseil a demandé que les propositions de la Note soient mises en œuvre.

7. Note explicative sur la proposition d'exécution du Projet d'extension du réseau solaire photovoltaïque d'éclairage public sur les axes principaux de la Ville de Gitega, présentée par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines

Le Gouvernement du Burundi a exprimé auprès du Gouvernement du Japon le souhait d'utiliser les fonds générés par la vente du carburant issu du don japonais pour les projets d'extension du réseau solaire photovoltaïque d'éclairage public sur les axes principaux des Villes de Gitega et Bujumbura.

Le projet sera exécuté par une société japonaise dénommée Kens. Co. LTD, qui est spécialisée dans la technologie de fournitures de système d'énergie solaire.

Les avantages qu'offre cette société en réalisant ce projet sont notamment :

- La structure de poteau cylindrique qui est de haute qualité ;
- L'utilisation de batterie de type lithium sécurisée à longue durée de vie (10 ans) et sans entretien ;
- La conception antivol où les batteries et accessoires sont logés à l'intérieur du poteau métallique et scellés par un couvercle solide fixé par des vis spéciales ;
- La plaque solaire enroulée sur le poteau empêche l'accumulation de la poussière et assure le fonctionnement stable sans entretien régulier ;

Ce projet améliorera l'image de la Capitale Politique de Gitega et renforcera le niveau de sécurité dans cette Ville.

Pour rappel, un don de carburant a été octroyé en 2009, et la recette issue de cette vente est d'un montant de 7.562.755.011 Fbu. En 2013, le don de carburant, phase II, a été octroyé et le montant généré par sa vente est de 10.341.616.865 Fbu.

Après analyse, le Conseil des Ministres a **donné son accord** pour la poursuite du Projet.

8. Divers

- Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a parlé des demandes de passeports ordinaires au Commissariat Général des Migrations qui ne cessent d'augmenter. Il a indiqué qu'au rythme actuel des demandes, le stock risque de s'épuiser avec la fin de l'année 2022. Il a parlé de la nécessité de conclure des contrats de fournitures de ce document, pour qu'il n'y ait plus de rupture de stocks ou interruption de leur délivrance. Les commandes de l'année 2023 doivent ainsi être passées au cours de ce mois de juin 2022 et au plus tard au mois de juillet 2022, car la procédure depuis la commande jusqu'à la livraison définitive dure au moins six mois.
- Le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines a parlé de l'état d'avancement des activités des coopératives exerçant leurs activités d'exploitation artisanale d'or dans leurs périmètres et celles exerçant leurs activités d'exploitation artisanale dans les périmètres octroyés aux sociétés Tanganyika Mining Burundi African Mining Burundi, ainsi que les stratégies mises en place pour augmenter la production de l'or dans ces périmètres.

Fait à Bujumbura, le 16 juin 2022

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi